

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

L'enquête sur les tabacs

Le président de la fabrique de tabacs MacDonald, M. Stewart, a bien retiré ce qu'il avait dit de la trahison de leur secret d'office commise par certains ministres fédéraux au profit de l'Imperial Tobacco Co., mais son affirmation touchant la demande de souscription électorale et la promesse de faveurs fiscales faite par le trésorier du parti tory, M. Pitfield, reste intacte: sur ce point, M. Pitfield lui-même n'a rien démenti. On se demande donc à quoi riment les séances de l'enquête sur les profits commerciaux consacrées aux méthodes de vente de l'I. T. Co.

Que l'I. T. Co. prenne tous les moyens pour empêcher les débiteurs de tabacs de s'approvisionner chez ses concurrents, il n'était pas besoin d'une enquête pour établir un fait aussi notoire. Que de pailles manoeuvres soient contraires à la loi sur les accaparements (la même loi que l'on a invoquée avec tant d'efficacité (!) contre le trust du charbon), la chose est claire. Mais s'imaginait-on que le cabinet fédéral entend sévir contre une société industrielle qui, de par son objet même, est une forte souscriptrice de fonds électoraux? Ne sait-on pas que sous le régime des parlements électifs jamais un gros bailleur de fonds ne sera inquiété, s'il a versé dans la bonne cause?

Obligés de travailler à perte pour le trust (et on l'a vu par les procédés de la fabrique MacDonald elle-même, le Trust ne comprend pas seulement l'Imperial Tobacco), les planteurs ont voulu se venger du principal bénéficiaire de cet état de choses. S'ils croient avoir atteint leur but, ils se trompent: tant que le parti tory existera, il y aura quelque monsieur Pitfield à la caisse, et les industriels intéressés à payer cher les faveurs ministérielles ne seront pas égarés. Et qu'il s'agisse du régime des tabacs ou du régime des alcools, le parti libéral aura lui aussi son monsieur Pitfield.

Bien entendu, ce qui entre dans les caisses électorales sort de la poche du contribuable ou du consommateur. Précisément, l'habileté politique, sous le régime des parlements électifs, consiste à effectuer ces « transferts » sans que le « pape » en ait connaissance et sans qu'il cesse de défendre son droit de vote comme une cure à tous les maux. De temps en temps, par quelque accident comme l'enquête actuelle, le « pape » découvre qu'il se fait voler, et cette seule découverte suffit pour qu'il n'en veuille pas aux voleurs mais aux journalistes qui voudraient restreindre son inestimable droit de suffrage.

Olivar ASSELIN

Une attitude

On continuait mercredi 9 mai, à la Chambre des Communes, la délibération du projet de loi sur la régie des marchés de produits naturels. Pressés de dire ce qu'il adviendrait d'une minorité récalcitrante dans l'établissement d'une régie, ni le ministre de l'Agriculture, M. Weir, ni le ministre de la Justice, M. Guthrie, ne surent que répondre. Plusieurs députés français et anglais, notamment MM. Beaubien, Pierre Casgrain et Henan, tentèrent vainement d'obtenir le moindre éclaircissement sur ce point. Quand la mauvaise volonté ou l'impuissance du ministère fut devenue bien évidente, le docteur Denis se leva et dit, en français:

Monsieur le président, j'avoue en toute franchise que je ne suis pas un avocat, que mes connaissances juridiques sont limitées, mais en étudiant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord j'ai appris que les provinces formant la Confédération jouissaient d'une certaine liberté commerciale et avaient le droit d'organiser non seulement leur commerce intérieur mais aussi leur commerce interprovincial et international. Depuis le commencement de cette discussion sur le bill visant l'organisation du commerce des produits naturels, en écoutant les remarques des amis du Gouvernement j'ai cru comprendre que l'intention du ministère était de restreindre la liberté commerciale des provinces, garantie par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. D'après ce bill, les provinces auront le droit de réglementer leur commerce à l'intérieur de chaque province seulement, mais quand il s'agit du commerce avec les autres provinces ou avec les autres pays du monde, elles seront forcées de se soumettre à ce Bureau de l'organisation du marché des produits naturels. Ce projet de loi est un autre pas vers la paralysie des pro-

vinces en ce qui regarde leur organisation commerciale, il comporte la restriction des libertés des provinces et je tiens à informer le Gouvernement que s'il persiste, par cette loi, à vouloir diminuer, restreindre et annuler la liberté des provinces en matière de commerce, le temps est venu de prendre les moyens de se débarrasser du joug du Gouvernement fédéral, qui empiète trop sur les prérogatives et les libertés provinciales. Il serait temps de se débarrasser du joug fédéral et de trouver le moyen de s'organiser autrement afin de conserver la liberté à laquelle les provinces ont droit.

Ce bref discours disait sans hypocrisie, sans ambages, ce que le Canada français pense d'une législation qui selon M. Bourassa (mais celui-ci, avec sa logique ordinaire, a voté pour) est digne de la Russie soviétique; — qui ne fera vraisemblablement pas couler de sang tant que le Canayen aura du jus de navet dans les veines, mais qui se prêtera admirablement à toutes les canailleries, électorales et autres. Remercions le docteur Denis de son bon sens et de sa franchise.

Olivar ASSELIN

Ah! si seulement...

Un ami de Kikif estime que la Société des Nations est un aéroplane essentiel à la bonne marche des affaires du monde, que Wilson fut un grand homme et qu'en définitive les sociétés humaines sont toutes faites pour s'entendre. L'Allemagne reviendrait à de meilleurs sentiments si seulement on laissait à M. Dandurand le soin de la mettre au pas. Elle renierait toute une philosophie de guerre, des Niebelungen à Hitler, en passant par Fichte et son « homme allemand »; elle secourrait cette armure qu'une patience séculaire a rivée sur ses épaules et, libre de son passé, désavouant Bismarck, Stresemann, ses philosophes, sa Reichwehr, tout le bataillon mythologique qu'elle vient de remettre sur ses autels, elle dirait à Marianne: « Ma vieille, on était bien folles dans notre jeunesse... Mais c'est fini. Miroirs dans la Seine nos amours commencent. » Si seulement, on laissait à M. Dandurand... Hélas, dit notre confrère, on ne veut pas que la S.D.N. survive. Les petits vieillards congelés, vaniteux et bavards qui y préchent la paix entre deux rangées de fusils, pourraient aussi convertir le Japon. Si seulement on laissait à M. Dandurand... Le Japon, convaincu d'avoir erré pendant des siècles, dynamiterait ses usines d'armements, ses arsenaux, ses hangars d'avions, sa flotte navale; il renierait, lui aussi, l'atavisme profond qui le pousse à la conquête, et, dans quelque pièce de la Maison Blanche où l'ombre de Wilson, superposée à celle de Rousseau, planerait silencieusement, on verrait M. Hull tapant sur le ventre de Saïto en disant: « Say, old man, have 'nt we the best diplomacy in the world? » Si seulement on laissait à M. Dandurand... C'est lui qui changera le caractère de la diplomatie anglaise et ferait mentir même G. K. Chesterton, lequel, dans un essai magistral sur les crimes de son propre pays, montre dans l'Angleterre une courtoisie duplice de l'Allemagne en temps de paix et une alliée maladroite de la France en temps de guerre. L'Angleterre renierait à son tour son germanisme profond de l'ère de la Réforme, les souvenirs que sa monarchie garde en commun avec Guillaume II; elle verrait enfin que sa culture se rapproche plus de la culture française que de l'allemande; M. Macdonald se mettrait peut-être à dire quelque chose et, triomphe suprême, à aimer la France; bref, si seulement on laissait à M. Dandurand le soin de la convaincre, l'Angleterre cesserait de jouer en Europe le rôle de brouille-tout dans lequel nous la montre l'histoire. Et l'Italie, donc! Plus de convoitises en Europe centrale, plus de conspirations clandestines avec l'Hitlérie, plus de fascisme: rien que la vieille Rome anarchique d'avant Mussolini, avec ses populations empoisonnées par les marais délétères, mais du moins une Rome pacifique et amie de la République. C'est alors que le Duce, jouant aux cartes avec M. Doumergue, sur un échiquier de l'Europe, perdrait de bon coeur tous les territoires qu'il convoite aujourd'hui pour y déverser le sucroît de population de l'Italie. Car la paix serait dans tous les coeurs... Mais on ne laisse pas, hélas! à M. Dandurand...

KIKIF

Vous vivez trop vieux... si vous attendez un âge avancé sans avoir réussi à vous assurer un repos mérité, après le labeur de toute une vie.

LA DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY, grâce à ses plans de pension et de rente appropriés à chaque cas particulier, peut vous garantir un revenu stable pour vos vieux jours. C'est aujourd'hui que vous devez y songer, et agir en conséquence. Tél.: HA 9277, ou écrire à 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

« LE FRISSON SUR L'ISLAM »

La révolution à Sana, capitale du Yémen, le siège de Hodéidah, port principal du pays, telles sont les nouvelles qui nous parviennent de l'Arabie « heureuse ».



L'IMAN YAYA. — C'est la fin... je vais perdre mon royaume aux mains d'Ibn Séoud!
LA FAVORITE. — Bah! ne t'en fais pas... Quelques arpents de sable brûlant...

CECI, CELA ET AUTRE CHOSE

Le Pape et la S.D.N.

L'Avenire d'Italia, journal catholique de Rome, publie une note, datée de Genève et disant que les sympathies du Saint-Siège et sa volonté de collaboration à l'égard de la Société des Nations n'existent pas:

« Quand la Société des Nations fut créée on ne jugea ni opportun ni nécessaire d'indiquer le Saint-Siège. D'autre part, l'esprit qui animait la nouvelle institution était et est encore aujourd'hui l'héritier direct de ce matérialisme laïque des fameux principes de 89, dont le caractère franchement matérialiste est négateur de toute valeur surnaturelle. »

Et nos « bons journaux », comme la plupart de ceux de France, rivalisent avec la franco-macronnerie dans leur vénération pour la Société des Nations, parce qu'ils croient que c'est le Saint Père qui le veut ainsi.

Ol. A.

Ce que le journaliste doit lire.

L'Almanach-Indicateur de la Presse-Associée française cite cette parole de Léon Daudet:

« La lecture est aussi nécessaire à l'homme que le pain. Elle est allée croissant depuis une quarantaine d'années, et notamment depuis la guerre. On jugera de cette marée quand j'aurai dit que je reçois, en moyenne, une vingtaine de volumes (littéraires, art et sciences) par jour, et que, sur cette quantité, il y a toujours une demi-douzaine de volumes assez intéressants, et un ou deux volumes très intéressants. »

En notre pays, il n'est pas nécessaire d'en lire autant. La plupart du temps, il suffit de connaître le titre de l'encyclopédie Quadragesimo Anno pour faire du journalisme catholique, ou d'avoir lu la Vie de Jésus de Renan pour faire du journalisme « avancé »; le journaliste qui perd son temps, c'est celui qui veut concilier ailleurs qu'à la Reine Dominicaine, par exemple, la défense de l'idée religieuse avec le respect des droits de l'individu. Quant au journalisme de parti, pas besoin de rien savoir pour le pratiquer.

Ol. A.

Trompe-l'œil démocratique.

Il n'y a pas très longtemps que s'est déclenché en Ecosse un mouvement autonome qui a fait depuis des progrès considérables dans la population. Ce mouvement a rallié beaucoup de membres de l'élite, dont le duc de Montrose est le plus connu. Il y a quelques mois, le SPECTATOR ouvrait une enquête sur le nationalisme écossais et publiait une série d'articles sur la question. Ces articles représentaient l'opinion des chefs du mouvement et celle de leurs adversaires. Les raisons données, pour ou contre, étaient en général très raisonnables et ne manquaient pas d'intérêt.

Un personnage écossais bien connu se déclarait opposé au gouvernement en s'appuyant sur les précédents en d'autres pays, en Irlande, par exemple, où les autonomistes n'avaient pas tardé à être supplantés par des extrémistes dangereux et fortement teintés d'esprit révolutionnaire. Cet Ecossais, dont on ne pardonnera d'avoir oublié le nom, prédisait qu'au mouvement purement autonome, fondé sur le désir d'une décentralisation administrative, se grefferait un autre mouvement politique, soutenu par tous les éléments radicaux qui pullulent dans le pays, et que, sous une étiquette acceptable, on assisterait à une tentative de scission presque révolutionnaire.

Les prédictions se sont réalisées. Nous recevons justement un bulletin appelé SMEDDUM qui se prétend le journal du parti « démocratique écossais » et qui incite le public à brûler l'Acte d'Union de 1707, le 1er mai, sur la place publique. Cette feuille est écrite dans la phraséologie révolutionnaire.

Mais comme le parti s'appelle « démocratique » il y a beaucoup de chances pour qu'il recrute plusieurs adeptes en un rien de temps. — Ol. A. B.

« Conseil du roi ».

Jusqu'à ces derniers temps, tout avocat ayant dix années de pratique au Barreau de Québec pouvait aspirer au titre de « Conseil du Roi » (traduction littérale de King's Counsel); cela lui donnait droit de porter une toge différente et d'ajouter à son nom, sur ses cartes professionnelles, les impressions initiales « C.R. ». Les nominations de « Conseils du Roi » relevant du cabinet provincial, il fallait être de compétence professionnelle bien médiocre, de bien mauvaises mœurs, ou connu par une opposition violente au ministère, pour n'être pas C.R. à trente ou trente-cinq ans. « Conseil du Roi » à la ville, c'était comme juge de paix à la campagne, et même un peu moins. M. Taschereau aura sans doute constaté par lui-même qu'il discréditait l'abus du titre faisait rejillir sur le titre même et sur la profession, car il fait annoncer que désormais l'avocat, pour être nommé « Conseil du Roi », devra avoir à son crédit quinze années de pratique.

Enfin! nous pourrions croiser dans la rue, au restaurant, dans le monde, des disciples de Thémis qui ne seront pas « Conseils du Roi ». Ce sera du nouveau, et les derniers à s'en plaindre seront les avocats eux-mêmes.

Du train qu'allaient les choses, les Canadiens français se destinant au Barreau fussent devenus C.R. dès leur première communion. — Ol. A.

La Bibliothèque économique de l'École des Hautes Etudes commerciales compte plus de 28,000 ouvrages de référence sur le commerce, l'industrie, la finance, l'économie politique, etc.; elle reçoit tous les mois environ 800 périodiques traitant des mêmes sujets. Riche documentation mise gratuitement à la portée du public. Ouverte tous les jours de 9 h. du matin à 10 h. du soir; le samedi, de 9 h. à 5 h. (r-b)

A propos d'urbanisme.

M. Léandre Vallat écrit dans le Temps, à propos de la section d'architecture et d'urbanisme du Salon des Artistes français:

Nos urbanistes sont parlent, MM. Debré, Dayon, Jean d'Orsay, François Roux, Vermeil, d'autres encore, ont présenté des projets au concours d'aménagement de Stockholm. M. Virel, un de nos meilleurs architectes français, a obtenu, avec ses collaborateurs MM. Marmorat et Monoyer, un prix important au concours pour l'aménagement de la rive gauche de l'Escaut, à Anvers. M. Agache a donné le plan d'une cité lacustre près de São-Paulo, au Brésil. Appelé à Istanbul, concurrentement avec un autre architecte français, M. Lambert, qui collabore par ailleurs au plan de Paris, et un architecte allemand, M. Ergolz, il essaya de dégaier une espèce de zoning, ainsi qu'un itinéraire archéologique permettant d'aller d'un monument à l'autre sans quitter la vieille ville. Le regrettable Jaussey, dont on verra ici la rétrospective, ce Jaussey qu'on appelait le Jaurès de l'urbanisme, était allé pareillement à Angora; le premier prix fut donné à un urbaniste allemand, M. Jansen; en serait-il de

même aujourd'hui? Quoi qu'il en soit, il convient de surveiller attentivement ces compétitions internationales où nos urbanistes, aux prises avec leurs confrères étrangers, défendent de leur mieux le pavillon français, sans y être beaucoup encouragés par les leurs.

Sans doute auréolés par un prestige acquis à l'étranger, nos urbanistes sont maintenant appelés par les municipalités françaises: M. Danger, à Ajaccio; M. Prost, à Alger, dont la compagnie aérienne française expose un magnifique plan photographique; M. Jaussey à Grenoble; M. Deroaux, à Ax-les-Thermes; M. Greber, à Marseille. Il va sans dire que l'aménagement du grand Paris ne les laisse pas indifférents.

On pourrait dire que, de Louis XIV à Haussman en passant par Napoléon, la France a été, depuis Rome, la patrie des premiers urbanistes. Aujourd'hui, comme le fait observer M. Léandre Vallat, ses urbanistes travaillent surtout pour l'étranger.

Même à l'étranger, ce n'est pas toujours l'urbanisme le plus rationnel qui triomphe: il règne dans ce domaine une mégalomanie qui tend malheureusement à discréditer l'urbanisme comme la science de l'embellissement par le gaspillage, quand ce devrait être plutôt l'économie par une dépense nécessaire et faite à propos. — Ol. A.

« L'Amour Sauveur »

par Marcelle VILOUX (1)

Dans ce roman comme dans la vie de tous les jours, il y a toute sorte de monde. Et les figures laides — celles de l'amour qui perd — reflètent d'âmes vénéales nourries de courtisannerie et de débauche, ne font que mieux accentuer le rayonnement des coeurs dont l'amour sauve.

Une femme sympathique, cette Annette Vincent, lieutenant de l'Armée du Salut! Et son cortège de protégés, parlons-en: il y a Barbe-à-Poux, un voyou d'ivrogne qui, finalement entraîné à prendre le dessus, est bombardé gardien d'un refuge de miséreux. A lui tout seul, il étaye le principe de l'Amour sauveur: « Avant, je m'aimais. Maintenant, je vous aime tous. » Et l'Haricot, une misère d'enfant martyr arraché au taudis le plus crasseux, il faut le chérir pour son trésor d'esprit. Il a quatre ans. Sa mère vient de mourir à l'hôpital et sa soeur Annette s'occupe de lui. Elle veut lui faire réciter le « Notre Père ». Pendant qu'elle scandait les phrases, il fait ses rélections: « Où que c'est qu'elle est, maman? Où que c'est le ciel? Quoi c'est ça: heureuse? Pour qu'à soit heureuse, il faudrait que l'bon Dieu y paie le loyer, pis le gaz, pi qu'y achète des bottines neuves, pasque les autres y lui fatiguent les pieds qui sont tout gonflés, le soir. Et pis faudra qu'y vienne me chercher pasque sans moi à sera jamais heureuse. » Cher Haricot, va!

Mais il y a le père Morisseau, un vieux démon d'avare qui rappelle, dans un autre décor, le Séraphin Poudrier d'Un homme et son péché (2). Il en crée, de la douleur, avec son égoïsme barbare, cet industriel « si dénué d'humanité que jamais il n'avait entendu la moindre réclamation ». La main de fer sur la gorge. Le force écrasant la faiblesse. Il finit par crever dans son or, rat pris au piège, après avoir toute sa vie terrorisé ceux qui osaient l'approcher. Il n'y a que Tata Colte, la vieille bonne qui, de temps en temps, se risque à lui dire ses vérités. Elle en a, des réflexions forcées de bon sens, la mère! Il faut l'entendre quand elle lorgne de travers la femme Vernier avec « ses lèvres peintes, ses joues tachées de rose et ses ongles rouges »: « En voilà des intentions quand votre mère vous a faite avec tout ce qu'il faut! »

Et c'est la figure de la petite salustie Annette qui domine tous les personnages qu'elle charme. Sans faire semblant de rien, sans pose et sans prétention, elle se fait, à propos, sémence de conseils d'une justesse extraordinaire. D'un mot, elle découvre le volcan d'amour qu'est son coeur agrandi au service des malheureux. Pour stimuler l'effort individuel, stimuler la volonté, elle n'a pas sa pareille. « Que faut-il répondre, lui demande une cadette, aux malheureux qui, sans en rien faire pourtant, nous disent: Priez pour moi? » — « Tout simplement, réplique-t-elle, demandez-leur: Quand je mange, moi, est-ce que ça vous rassasie? » A une autre, tentée de condamner la faiblesse et la déchéance, elle conseille la sympathique douceur: « Il faut comprendre, soulager, et non juger. » Au fils Vernier qui trouve « embêtant d'être le petit-fils de tant de millions », elle enseigne le vrai sens de la charité, le secret du bonheur par le don de soi, hors des sensualités avilissantes. Parce qu'elle vit dans les quartiers ouvriers, elle en connaît toutes les misères et toutes les douleurs. « Qu'y a-t-il de plus triste que vingt cheminées d'usine crachant une fumée qui noircit et empoise le jour? » Le chômage: « vingt cheminées qui ne fument plus ».

C'est pour cela qu'elle sauvera de la déchéance des enfants trop riches ce Georges qu'elle arrache à la boue de la noce pour en faire un chef d'atelier, modèle du capitaliste-qui-a-un-coeur. Ce sont des choses qui peuvent encore arriver.

Françoise GAUDET-SMET

(1) Editions Fasquelle.
(2) Par Claude-Henri Grignon.

Tout hôtel soucieux de plaire à ses clients s'abonne à l'« Ordre ».

Les ailes rognées de l'Aigle Bleu

Il a fallu un an à peine de « dictature » Roosevelt pour ébranler dangereusement toute la structure économique d'un pays déjà fortement atteint par l'orgie de spéculation des époques Coolidge et Hoover. La « noble expérience », pour employer l'expression en honneur, se termine par une faille que l'on ne cherche même plus à dissimuler. Vers l'autome dernier, on pouvait discerner déjà les premiers craquements de l'édifice et quelques mois de socialisme voilé ont achevé l'œuvre de destruction. La révolte contre la Nira est devenue maintenant endémique. On modifie maintenant progressivement les codes et les lois de réglementation. Le système INTÉGRAL d'économie dirigée se révèle inapplicable et donne des résultats opposés à ceux que prévoyaient les trustards du « Brain Trust ». Il y a tout un enseignement à tirer de cet échec, et les apprentis-sorciers feraient bien de méditer sur la fragilité de théories élucubrées pour les besoins de la cause et ne reposant sur aucune base sérieuse.

En dehors des codes, l'administration Roosevelt a fait voter toute une série de mesures, destinées à réglementer de A jusqu'à Z l'économie américaine: dévalorisation du dollar, nationalisation de l'or, contrôle très strict des marchés financiers, réglementation draconienne des émissions, refonte du système bancaire, travaux publics gigantesques, sans compter d'autres mesures touchant l'agriculture, dignes d'une législation soviétique. Enfin, ultime erreur, établissement d'une monnaie élastique.

Il était certes nécessaire de réglementer bien des choses lorsque le président Hoover quitta le pouvoir. Mais il était impossible de transformer en vase clos un état, même aussi vaste que la Confédération américaine. Essayer d'appliquer, sans préparation aucune, une formule socialiste dans un pays de structure essentiellement capitaliste, c'était courir à l'échec.

Pour éviter la faille, le gouvernement fait machine arrière. Certaines lois inapplicables ont dû être modifiées, comme celle des émissions nationales et étrangères. D'autres mesures, aussi mal étudiées, soulèvent de nombreuses difficultés d'application et des critiques très vives. On n'est pas arrivé à déterminer le chiffre du dépôt initial minimum dans le cas de ventes à tempéraments (margin sales) et le chiffre actuellement proposé semble encore trop faible pour décourager la pure spéculation. Enfin, l'administration a décidé de supprimer les chartes mineures de l'industrie américaine pour ne conserver que celles des industries primordiales, ce qui fait disparaître toute possibilité de diriger effectivement et intégralement l'économie du pays.

Cette mesure montre mieux que toute autre le chemin parcouru en quelques mois. C'est l'administration même qui est obligée de rogner les ailes à l'Aigle Bleu.

André BOWMAN

Les cigarettes Duchesse, manufacturées par L. O. Grothé, Limitée, Maison canadienne et indépendante, sont de qualité supérieure parce que seuls les meilleurs tabacs sont employés dans leur fabrication. F'ites l'essai des cigarettes Duchesse et nous sommes certains qu'elles satisferont votre goût.

Échos

ERREUR SUR LA PERSONNE

Dans un autobus de Paris, deux dames parlent de la récente grève des postiers.
— Les sanctions prises par M. Mallarmé sont excellentes, dit l'une.
— Et l'autre de renchérir:
— Au moins, c'est un homme à poignes. Pour un poète, c'est plutôt rare...
— O —

L'ASSURANCE DES FOSSETTES

Il y a des gens qui s'assurent sur la vie; d'autre contre le vol, l'incendie ou la grêle, dit un journal belge. En Amérique, une « femme-canon » qui s'exhibe au music-hall s'est assurée contre toute perte de poids: la société lui payera par kilo disparu une somme respectable de dollars. Il est un pianiste qui s'est fait assurer les mains pour un million et demi de francs, soit exactement 150,000 francs par doigt... Des danseuses, on le sait, ont assuré leurs jambes. Mais le contrat le plus bizarre est certainement celui qu'a signé une artiste américaine qui s'est acquies la sympathie du public, qui a conquis une célébrité lucrative grâce aux fossettes dont s'ornent ses joues. Si ces fossettes venaient par malheur à disparaître, leur propriétaire aurait la consolation de toucher deux cent mille francs...

Et la femme de 500 livres, dont l'embouppant fait la fortune, qu'est-ce qu'elle fera assurer?

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

La pensée française en Hongrie

J'emprunte le titre à une étude fort intéressante parue dans la *Nouvelle Revue de Hongrie* dont la rédaction parfaite est par elle-même un hommage à notre langue et à notre culture. L'auteur de l'article, M. Joseph Balogh, y traite un sujet qui a déjà tenté des plumes françaises, et sa thèse nous est trop favorable pour que nous ne lui donnions pas une adhésion sans réserve.

Elle revient à dire que l'influence qu'a pu acquérir la France à l'étranger tient pour une très large part à l'emprise de sa culture sur les esprits. On ne saurait trop répéter que c'est chez les élites que nous rencontrons des sympathies encore agissantes. Le prestige que pouvait exercer sur les peuples notre révolution de 1789 et le mouvement d'idées qu'elle a provoqués s'efface au moment où un grand nombre de nations paraissent lasses de la liberté pour en avoir abusé et s'abandonnent aux dictatures. C'est notre patrimoine intellectuel et littéraire qui demeure notre principale richesse; encore faut-il en prendre soin et l'entretenir.

M. Balogh nous invite à donner une plus large expansion en Hongrie à la pensée française. De bonnes représentations théâtrales, des conférences faisant appel à un public étendu, une riche librairie française tenue au courant des nouveautés en même temps que fidèle à nos chefs d'œuvre classiques, en seraient d'utiles instruments. Un Institut français serait un fructueux centre d'études et surtout la création d'un lycée français serait le couronnement désirable de ce programme.

Est-il ambitieux? Non, à condition toutefois que la France consente l'effort nécessaire; mais on peut invoquer des garanties de succès et il faut reconnaître que jusqu'ici cette propagande loyale et légitime a été par nous négligée, alors que des concurrents moins favorisés y déploient une activité bien plus grande.

Nous avons la bonne fortune que notre culture et nos qualités d'esprit soient appréciées dans un pays que des conditions spéciales prédisposent à les accueillir. Les Hongrois aiment leur langue; elle a produit de belles œuvres et chez eux les lettres et les sciences sont également en honneur. Leurs universités abritent des professeurs de haute valeur et des étudiants pleins d'un heureux zèle. Mais ce peuple vigoureux, acquis aux formes les plus élevées de la civilisation occidentale, est isolé dans sa langue, séparée de tous les autres idiomes européens. Il a besoin de posséder et de pratiquer un autre langage pour communiquer avec les autres peuples. Longtemps il a usé du latin comme langue universelle; il est obligé de recourir à un autre truchement et il est naturel que son penchant durable pour le latin l'incline à se rapprocher comme moyen d'expression d'un rameau de la latinité. Nous n'aurons qu'à nous féliciter si la France bénéficie de ce choix et est appelée à jouer ce rôle hautement honorable.

A cette étude du français, les Hongrois montrent des dispositions certaines. Il suffit pour en être convaincu d'avoir assisté aux cours du soir organisés à Budapest avec des moyens de fortune médiocres et où affluent des élèves volontaires de tout âge et de toute condition. La bonne volonté existe, il ne manque qu'une organisation. Elle peut être obtenue sans dépenses excessives. Que nos libraires fassent envoi en Hongrie de quelques exemplaires bien choisis des livres qui paraissent; ils trouveront des lecteurs et en seront récompensés.

Il est du devoir de la France de ne pas négliger ceux qui s'offrent à elle et de créer avec la Hongrie le large courant d'échanges intellectuels dans lequel elle ne sera pas elle-même sans trouver profit.

Eugène BALLERO

Le Cardinal Verdier

Ce fut à la surprise de tous, et à la sienne aussi, que M. Verdier fut nommé archevêque de Paris et, par surcroît, élevé à la dignité cardinalice.

M. Verdier était congréganiste et, de plus, appartenait à une congrégation où il est de règle de refuser les honneurs. Quelques mois avant que le suspicieux soit élevé à la dignité de l'épiscopat, le cardinal Dubois avait obtenu la prélatrice romaine pour celui qui devait être son successeur, causant ainsi un genre de révolution à Saint-Sulpice, au point que le nouveau dignitaire avait demandé au Vatican, et obtenu, de ne pas porter les insignes auxquels son titre donnait droit.

Peut-être cette modestie eut-elle le bonheur de plaire au pape qui, trois mois plus tard, remplaçant la modeste ceinture violette refusée par M. Verdier en l'obligeant à accepter l'éclatante robe pourpre des cardinaux. Peut-être aussi cette nomination inattendue fut-elle due en partie à l'influence du cardinal Dubois, qui témoignait toujours la plus haute sympathie et la plus vive estime au prêtre qui assumait la responsabilité écrasante que représente la formation de milliers de séminaristes.

N'ayant rien fait pour obtenir le titre envié d'archevêque de Paris, ni le chapeau rouge que d'autres ambitionnent tant, M. Verdier accepta l'un et l'autre avec la simplicité qu'il avait toujours montrée dans sa vie.

On se demande avec curiosité, une curiosité non exempte de malice pour certains, comment le nouvel archevêque se tirerait de ses fonctions. Ce fut très simple; le cardinal Verdier resta ce qu'il avait toujours été: ayant toujours bien fait, il ne pouvait, en agissant ainsi, que continuer. Il le dit lui-même avec malice:

«Le saint-père m' a pris trop tard. On ne se refait plus lorsqu'on est âgé de soixante-cinq ans!»

Mais qu'était M. Verdier? Oh! simplement supérieur général des Sulpiciens, et, auparavant, professeur de théologie morale à l'Institut catholique de Paris!

A ces deux postes, il apprit à connaître à fond le cœur humain, science précieuse entre toutes pour un chef, et il se familiarisa aussi au mécanisme compliqué des rouages de l'administration d'une grande congrégation qui s'étend sur trois continents, bonne préparation pour qui a aujourd'hui la charge du diocèse le plus important du monde.

Au contact des jeunes qu'il a enseignés si longtemps, le cardinal Verdier est resté jeune et il lui arrive parfois, au cours d'une conversation intime, d'employer un mot presque argotique ou une expression d'étudiant. Les jeunes restent d'ailleurs les grands amis et le grand espoir de l'archevêque de Paris, qui ne manque pas une occasion de leur témoigner efficacement l'intérêt qu'il leur porte.

De ses années de professeur, il a conservé une habitude d'improvisation et une pureté d'expression qui font de lui un bon orateur religieux, capable d'instruire et d'émouvoir.

Pour ceux qui ne le connaissent pas et à qui il apparaît pour la première fois au cours d'une cérémonie religieuse, tout vêtu de rouge, portant la *cappa magna* et l'hermine, le cardinal Verdier semble un personnage de rêve, imposant, grave, inaccessible, sorte de divinité impersonnelle, qui finit par émouvoir moins par lui-même que par la fonction qu'il occupe, la dignité dont il est revêtu, la pompe qui l'entoure. C'est du moins le sentiment que doivent éprouver quelques dames, qui ne sont pas toutes vieilles et qui ne semblent vivre

pour assister, toujours au premier rang, à toutes les cérémonies que préside le cardinal Verdier. Leur fidélité est telle qu'il n'a pas pu ne pas la remarquer:

«Il y en a certaines, raconte-t-il, trois ou quatre, que je rencontre toujours et partout depuis que je suis archevêque, qui s'écroulent à mon passage et se baltraient presque à qui baisera la première mon anneau épiscopal. Si elles savaient, les pauvres! combien leur présence peut devenir énervante à la longue!»

Pour ceux qui l'approchent dans l'intimité du cabinet de travail, où il aime à se tenir, au premier étage de l'hôtel de l'archevêché, le cardinal Verdier est tout autre que le représentant ceux qui ne l'ont vu que dans l'exercice de ses fonctions officielles.

Entouré de ses livres, ses chers livres qui furent pendant longtemps ses compagnons les plus fidèles, il est grave, certes, de la gravité affable d'un homme de pensée, imposant aussi, mais par la supériorité que confère l'autorité réelle que peut seule apporter la domination de soi-même, mais il n'est pas inaccessible. Il aime, au contraire, quand il peut distraire quelques instants à ses occupations, à bavarder, à se faire mettre au courant de choses qu'il ignore, à approfondir la pensée de son interlocuteur et, souvent, à la discuter, non en maître arrogant, mais en philosophe qui cherche la vérité.

D'ailleurs, ceux qui l'approchent pour la première fois en audience privée sont reçus, eux aussi, de façon si délicate qu'on pourrait presque dire que le cardinal veut faire oublier la dignité de son titre qui le fait l'égal des princes du sang.

Dans le grand salon où il reçoit habituellement, il invite le visiteur à s'asseoir dans un fauteuil à haut dossier qu'on se représenterait mieux sur un trône que dans une salle moderne. Lui-même s'assied sur un fauteuil semblable, non en face, mais à côté de son invité et là, avec affabilité, il écoute, il parle, il appuie sa main sur le bras de son voisin; et il se tourne vers lui, lui sourit, l'encourage et sait aussi créer très vite une atmosphère de confiance, sinon d'intimité.

Certains s'étaient dit: «Un professeur! ce doit être un savant, certes, mais non un homme d'action!»

Le cardinal les détrompa vite. Personne, plus que lui ne peut avoir l'horreur de l'acte inutile, au point de ne s'écarter de lettres pastorales que quand il sent la nécessité de dire quelque chose à ses diocésains et non parce que la coutume veut que les évêques en publient en telle ou telle occasion.

Alors que le chômage commençait à s'abattre sur la région parisienne, le cardinal Verdier ne chercha pas en vain la solution du problème qu'il s'était posé à lui-même: faire vivre autrement que par l'aumône les ouvriers qui, brusquement, étaient privés des moyens de nourrir leur famille. Le cardinal fournit du travail à ceux qui en manquaient. Il émit un emprunt et ouvrit soixante chantiers qui emploient depuis bientôt trois ans plusieurs milliers d'ouvriers dont le pain quotidien est ainsi assuré.

Certes, de prudentes personnes s'étaient montrées fort inquiètes du hardi projet du cardinal: emprunter, comme une entreprise laïque, ouvrir des chantiers, cela boussolait un peu la notion qu'elles avaient cristallisée en elles du mot charité. Que quel qu'un, fût-il cardinal, rappelât, par exemple, que c'est autre chose qu'un mot, leur semblait effrayant. Mais l'oeuvre est née, elle vit, elle est un exemple de ce que peut réaliser un homme énergique.

Et quelle meilleure preuve le cardinal Verdier pouvait-il donner de son sens de l'action, comme de la confiance qu'il a lui-même dans le conseil qu'il donne si souvent

Destin du Canada français

Beaucoup d'écrivains ont débuté dans le journalisme ou y gagnent aujourd'hui leur vie. Le journalisme est cependant une profession très décriée; on le regarde comme un pis aller et si, par hasard, quelque jeune homme s'y aventure, on n'attend plus grand-chose de lui. On a accoutumé de dire: «Le journalisme mène à tout, pourvu qu'on en sorte», ce qui n'implique pas tout à fait un sentiment favorable. Et que penser du conseil que M. Louisy, «l'un des directeurs du fameux Dictionnaire de la conversation à l'usage de la jeunesse (1)», l'as de la correction typographique, donnait un jour à un aspirant-journaliste, devenu par la suite membre de l'Académie française, en lui tendant une page où ce dernier n'avait relevé que trois fautes, mais que M. Louisy avait, lui, criblé de signes cabalistiques: «Si vous ne vous sentez pas plus de goût pour ce travail-là, jeune homme, croyez-moi, allez à la vapeur! Faites du journalisme!»

«Allez à la vapeur! Faites du journalisme!», c'est-à-dire «Si vous n'êtes pas plus soucieux que cela de bien écrire, allez dans le journalisme: là, ce n'est pas nécessaire». Est-ce à dire qu'il n'y a pas de place dans les journaux pour les articles sérieux, bien rédigés et surtout bien pensés? Pas du tout. Devant l'invasion des grands journaux parisiens par les écrivains de profession, les «penseurs», on se demandait récemment: «L'écrivain peut-il gagner à s'approcher de la vie ou bien risque-t-il de perdre ses qualités en asservissant sa production à l'actualité et en travaillant vite? Il n'a guère à perdre et peut gagner beaucoup», répond M. Julien Benda, dans les *Nouvelles Littéraires* du 31 mars 1934.

Sous le titre «Ecrivains et Journalistes», M. Julien Benda, qui n'est pas toujours bien clair, ni logique, écrit, cette fois, quelque chose de précis, d'ordonné, à tout prix, c'est le «traité» qui oblige à remettre un article à date fixe. Tous ceux qui ont à écrire régulièrement se trouvent quelque jour dans la fâcheuse obligation d'écrire alors qu'ils n'ont rien à dire. Quelquefois cette nécessité force l'inspiration, mais pas toujours.

Quant à l'asservissement à l'actualité, il n'est pas davantage impérieux. «Le fait du jour peut fort bien n'être que le point de départ, à l'occasion duquel l'auteur développe des vues d'ordre général». C'est un genre — disons-le en passant — qu'affectionne beaucoup le lecteur français. Le journalisme peut donc aider dans une grande mesure l'écrivain d'idées, celui qui se propose de convaincre: «l'article est une excellente préparation pour l'essai» (M. Benda en sait quelque chose...). Inversement, l'habitude d'écrire des articles

peut révéler à un écrivain sa vocation de journaliste.

Le journalisme — du moins le genre de journalisme dont nous parlons ici — ne peut donc nuire à l'écrivain; au contraire, il est une merveilleuse école de style et rompt au métier d'écrire — et cette fois, il s'agit du journalisme en général. Ce devrait donc être une carrière toute désignée pour ceux de nos jeunes qui aiment les lettres. C'est d'ailleurs une profession qui convient parfaitement à la jeunesse, puisqu'elle exige les qualités d'initiative, d'audace, de vigueur, d'enthousiasme qui sont ordinairement l'apanage des jeunes et qu'elle est une excellente initiation à la vie. «Après de tels apprentissages», dit M. Henri Duvernois en parlant de ses débuts, «on porte en soi toute la matière des romans qu'on écrira. Il ne reste plus qu'à travailler, travailler, travailler jusqu'au bout.»

Mais il ne s'agit pas surtout, pour nous Canadiens français, de former des romanciers. Nos journalistes peuvent nous rendre un meilleur service. En effet, ce qui manque le plus au Canada français, surtout à notre époque de «civilisation de masse», c'est une véritable opinion publique, intelligente et active. Il appartient à nos journalistes de la former et de rejoindre ainsi l'héroïque lignée de nos ancêtres qui ont combattu, par la parole et la plume, pour la défense de nos droits. C'est une autre raison de favoriser chez nous l'écllosion de talents cachés mais certains — nous serions indignes de nos origines, si nous n'avions pas le don et la passion du verbe. Nos jeunes devraient y songer sérieusement.

Dans un autre article, publié dans les *Nouvelles Littéraires* du 3 mars 1934 et écrit par M. Jean Prévost, celui-ci tente de dissuader ses jeunes compatriotes d'entrer dans le journalisme. Il allègue 10 qu'il y a trop de journalistes, 20 que pour le devenir, «aucun titre ne vaut une bonne recommandation», 30 qu'un «journal n'a même pas besoin de journalistes» puisqu'il reçoit chaque jour, des agences, trente mille mots et qu'à la rigueur un secrétaire de rédaction suffit, 40 enfin que le journalisme de combat est mort, que la chronique éblouissante est à peu près morte et que la grande enquête se meurt. Ces raisons, on le voit au premier coup d'oeil, ne valent pas pour nous. D'abord, il n'y a pas, que je sache, pléthore de bons journalistes chez nous. Ensuite, s'il a été assez difficile jusqu'ici de se faire admettre dans une salle de rédaction sans le secours d'une influence, il semble que cela est en train de changer et que le journalisme se transforme au point d'offrir une chance d'avenir à celui qui veut y faire sa carrière. Quant à dire qu'un journal n'a pas besoin de journalistes, c'est tout le contraire pour le genre de journalisme qui nous intéresse. Enfin, toutes les spécialités du journalisme d'idées sont pour ainsi dire à créer ou à faire revivre chez nous.

Puis donc qu'on remarque chez nos jeunes un intérêt grandissant pour les idées en même temps qu'un besoin impérieux d'action — comme toute, un désir ardent d'apostolat, sous diverses formes — pourquoi n'abandonnerait-il pas le journalisme comme une carrière qui leur permettrait, tout en développant leur personnalité, d'agir sur notre population au point de la transformer et de la conduire à sa véritable destinée?

Jean-CLAUDE MARTIN
(Le Quartier Latin du 3 mai)

Le général et le sergent

C'était en 1916, à Bar-le-Duc, Pétaïn, alors général, distribuant des croix à des rescapés de Verdun, alignés au «garde à vous». Il était arrivé à la hauteur d'un tout petit sergent des chasseurs, dont l'uniforme élimé n'avait plus de teinte, dont le regard fiévreux, sous un casque bosselé, contenait encore toute l'horreur de la bataille qui se poursuivait là-bas, sur la rive droite.

Le grand chef, après lecture de la citation justificative, épinglea sur la poitrine du gamin la médaille militaire. C'était une distinction enviée, dont on ne se montrait pas prodigue. Pétaïn voulut l'accompagner d'un mot cordial:

— Eh bien! petit, dit-il, es-tu content?

L'autre, figé dans une impeccable présentation de l'arme, les yeux dans les yeux clairs du général, n'hésita pas une seconde.

— Oui, mon général, mais j'aurais préféré une permission.

C'était sorti d'un trait, spontanément. Pétaïn n'avait pas cillé, mais sous son regard qui le pénétrait jusqu'à la moelle des os, l'impudent — qui se rendait seulement compte de ce qu'il venait de dire — l'impudent, disions-nous, tremblait.

— Quel âge as-tu? demanda Pétaïn d'une voix glaciale.

— Dix-sept ans et demi, mon général.

— Depuis quand es-tu soldat?

— Depuis un an, mon général.

— Quand as-tu eu ta dernière permission?

— Je n'ai jamais eu de permission, mon général.

Sans même tourner la tête, sur le même ton net et terriblement calme, le général s'adressa à l'officier qui lisait les citations:

— Prenez note du nom de ce sous-officier.

Et il passa au suivant.

Lorsque l'ordre de rompre les rangs fut donné, le petit sergent se dit que ses galons étaient bons!

Aussi il n'était pas fier quand, le lendemain, on le manda au bureau de l'état-major.

Après une heure d'attente, on l'introduit dans une pièce enfumée; un capitaine se retourne sur sa chaise, au claquement des talons de l'arrivant:

— C'est vous le sergent Untel, qui avez engueulé le général, hier?

— Euh!... Oui, mon capitaine.

— Eh bien! mon garçon, vous avez de la veine. Voilà votre titre de permission et foutez-moi le camp!

Le petit sergent eut un moment qu'on se moquait de lui. Il prit cependant le papier qui lui était tendu, parce qu'il ne pouvait pas faire autrement. Il le regarda, il regarda le capitaine qui souriait, il regarda les scribes... ses yeux se brouillèrent. C'était bien une permission qu'il avait en main, une permission pour Panama! Et cette permission était signée: Pétaïn.

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121.

REVUE DE LA PRESSE

Pas socialiste, mais...

J'ai déjà parlé de nos socialistes-sans-le-savoir, et j'ai même ajouté que quelques-uns d'entre eux pouvaient fort bien le savoir mais refusaient d'en porter l'étiquette, sans doute pour se donner l'air orthodoxe et ne pas effrayer les conservateurs virtuels.

Voici que le rédacteur-en-chef-virtuel du *DEVOIR*, M. Albert Rioux, s'élève contre les monopoles et veut leur substituer celui de l'Etat, tout en prétendant ne pas faire de socialisme. Après le couplet habituel contre les profiteurs, il énumère un certain nombre d'abus véritables, ce qui donne plus de force à sa démonstration démagogique, et il ajoute:

En temps de crise, de tels profits et de tels salaires sont simplement scandaleux. Les cultivateurs ne sont pas organisés pour faire face à ces formidables monopoles qui achètent leur lait, leur tabac, leur viande, leurs oeufs, leurs grains et leurs autres produits.

C'est donc le devoir de l'Etat d'intervenir pour empêcher quelques spéculateurs de contrôler l'achat, la transformation et la vente des produits de la ferme. Le bill 51 donne à la Commission des marchés le pouvoir de faire des enquêtes et d'imposer des sanctions à ceux qui continueront à exploiter les producteurs.

Nous doutons qu'une amende de cinq à dix mille dollars soit suffisante pour mettre à la raison une compagnie qui fait \$11,000,000 de profits en une seule année et qui paie \$142,000 en salaire et gratifications à un seul de ses officiers. Nous croyons avec M. Pelletier qu'il nous faut enfin une loi très sévère, et appliquée à fond, contre les trusts et les cartels. Les législations passées par Mussolini et Roosevelt pourraient inspirer nos hommes d'Etat.

«Les législations passées par Mussolini et Roosevelt», ce n'est pas du socialisme cela? Qu'est-ce alors? De la dictature?

Mais qu'est-ce que la dictature, sinon le socialisme d'Etat? Et dictature pour dictature, mieux vaut celle d'individus contre qui il reste un recours, si petit soit-il, et qui n'écrasent qu'une partie de la population, que celle de l'Etat, contre qui il n'y a aucun recours et qui écrase tout le monde. En outre, il suffit d'un peu d'expérience politique pour savoir que, dans une organisation politique comme la nôtre, l'Etat ne peut brider le monopole que par la législation — législation aussi difficile à obtenir qu'à appliquer, c'est entendu — et non par un contrôle illusoire: il ne peut se substituer au monopole, il ne s'y substitue pas, en fait, mais s'y surajoute, et nous avons deux esclavages au lieu d'un. Voilà où nous conduit la casuistique de ces démagogues, qu'on croyait au moins bien intentionnés, mais dont M. Bourassa vient de dire qu'ils se préoccupent plus de la défense du parti tory que de celle de l'Eglise et de l'ordre social.

Voyez ce M. Rioux qui, tout de suite après s'être réclamé de Mussolini et de Roosevelt, se réclame de l'Eglise!

Depuis longtemps l'Eglise enseigne que les pouvoirs publics ont le droit et même le devoir d'intervenir dans les questions économiques et professionnelles pour faire régner la justice sociale et mettre un frein à l'anarchie d'une concurrence sans contrôle.

Les papes ont, à plusieurs reprises, condamné le libéralisme économique d'après lequel l'Etat doit laisser le champ libre à la concurrence et s'abstenir de toute réglementation des affaires et des professions.

De ces lignes mêmes de M. Rioux, il ressort que le rôle de l'Etat, d'après l'Eglise, est plutôt négatif, que ce rôle consiste à empêcher les abus, à mettre des limites à la concurrence, mais non à la détruire en prenant tout en main et en dirigeant l'économie de la nation. La loi de l'offre et de la demande ne joue pas normalement, dit M. Rioux, «quand de formidables monopoles

s'entreposent entre producteurs et consommateurs». C'est vrai. Mais joue-t-elle plus normalement, cette loi de l'offre et de la demande, quand c'est l'Etat qui s'interpose? M. Rioux l'admet d'ailleurs dans la suite de son article pour se montrer orthodoxe, mais il ne tient aucun compte de son admission dans ses conclusions. Alors? Lisez:

La doctrine catholique condamne aussi le socialisme par lequel l'Etat, se substituant aux entreprises individuelles, se chargerait de l'exploitation de tous les services publics, du sol, des usines, des mines, etc. Le parti socialiste, dirigé par M. Woodsworth, voudrait faire prévaloir ce régime dans notre pays.

L'Etat doit donc se tenir dans un juste milieu; il doit réglementer les activités économiques sans se faire lui-même marchand, manufacturier ou fermier. C'est précisément ce que se propose de faire le gouvernement fédéral par son bill 51.

D'après les encycloques et la récente lettre de S. E. Mgr Gauthier, trois caractéristiques marquent le socialisme: lutte entre les classes, destruction de la propriété privée, conception purement matérialiste de la société.

Nous ne voyons pas que ces caractères puissent s'appliquer au bill 51 qui ne parle pas d'enlever aux producteurs la propriété de leurs terres. Au contraire, en contrôlant la vente de leurs produits, en se libérant de l'emprise des trusts, ils auront plus de chances de rester sur leurs fermes.

Si l'Etat ne se fait pas marchand par son projet de loi No 51, à quoi peut bien servir ce projet?

Quant à la définition que M. Rioux donne du socialisme, elle est plutôt sommaire. Le socialisme, c'est la lutte des classes? Mais qu'est-ce qu'il fait quand il accumule les investives à l'adresse des riches, des trusts, des profiteurs et des exploités des classes agricoles et ouvrières? Le socialisme, c'est la destruction de la propriété? Mais pour justifier cette définition, faut-il que toute la propriété soit confisquée? Celui qui se fait l'apôtre d'un projet de loi qui tend nettement à la confiscation d'une partie de

la propriété ne se fait-il pas bel et bien l'apôtre du socialisme? Socialisme d'autant plus dangereux qu'il tend à dépouiller les individus en leur laissant l'illusion de la possession, comme c'est le cas d'à peu près toutes les mesures prises pour relever artificiellement l'agriculture de l'Ouest. Les cultivateurs resteront sur leurs terres, dit M. Rioux, mais ils n'ensemenceraient que ce que l'Etat voudrait leur permettre d'ensemencer, ils ne vendront que ce que l'Etat voudrait bien les autoriser à vendre, au prix qu'il leur aura fixé et à qui il leur aura indubitablement.

C'est d'une ironie vraiment trop amère que de dire que ces cultivateurs jouissent encore du droit de propriété! Socialiste sans le savoir, ce M. Rioux? Allons donc! Il le sait, et fort bien, mais il n'en peut porter l'insigne.

«Montréal, Mecque des chômeurs»

Sous ce titre, la *PATRIE* s'étonne de la rumeur d'après laquelle près de la moitié des huit mille employés du port de Montréal ne seraient pas des Montréalais.

Il est vrai que le port de Montréal relève directement du gouvernement fédéral, mais il n'en est pas moins compris dans les frontières urbaines, et il n'en bénéficie pas moins des services municipaux. La surveillance de notre corps de police s'étend au port, et si un incendie, comme il arrive de temps à autre, éclate dans le port, c'est sur nos pompiers que le gouvernement fédéral se repose pour l'éteindre. Le port augmente ainsi les charges de la municipalité, cependant qu'il bénéficie d'une entière exonération de l'impôt.

Surtout dans une crise comme celle que nous traversons, il n'est donc pas exagéré de prétendre que la Commission du port de Montréal doit employer de préférence des travailleurs montréalais, et non pas laisser nos ouvriers au chômage pour favoriser des travailleurs venant du dehors.

S'il est avéré que quatre mille «étrangers» travaillent actuellement dans le port, tandis que la municipalité doit distribuer gratuitement des chèques de secours à des milliers et des milliers de montréalais désœuvrés,

un pareil état de choses paraît vraiment injuste et intolérable.

«S'il est avéré...» La *PATRIE* n'ose affirmer. Elle ne paraît pas très sûre de son affirmation. Il doit pourtant y avoir moyen de savoir si, oui ou non, il y a quatre mille «étrangers» qui travaillent dans notre port pendant que les Montréalais chôment. Il faut le demander à la Commission du Port, il faut le savoir et faire la campagne nécessaire si cela est vrai.

Le «Canada» désarme!

R. G. s'émeut, au CANADA, du projet de réorganisation de l'armée canadienne.

Il est question, paraît-il, à Ottawa, de réorganiser notre milice selon les nouveaux plans des armées de défense. Les régiments de cavalerie seraient transformés en équipes de servants de chars d'assaut et d'automobiles blindées. On réunirait aussi les districts militaires de Québec et de Montréal et certains autres de l'ouest du pays.

C'est sans doute pour mieux entrer dans l'esprit de la S.D.N. et de la Conférence du désarmement, et aussi pour rassurer les Etats-Unis, que le Canada s'appête à donner à son armée une allure moins agressive: avec des chars d'assaut et des autos blindées, l'armée canadienne sera purement défensive, les Etats-Unis n'auront rien à craindre et le Japon n'a qu'à se bien tenir s'il nous attaque.

Chars d'assaut, autos blindées, armes défensives? Cela paraît discuté à quelques-uns. Ceux-là seront tentés de se poser la question que pose R. G.

Il faudrait savoir en tout cas ce qu'il y a au fond de tout cela et si le gouvernement a vraiment l'intention de faire de vrais soldats de nos troupes de parade ou s'il se propose simplement de faire le jeu — un jeu où les joueurs des deux côtés gagnent — des fournisseurs de voitures et d'équipements militaires.

C'est là précisément le point vulnérable de notre armée qui ne sert pas à autre chose

qu'à enrichir des fournisseurs et à entretenir les bons sentiments impérialistes.

C'est très bien de faire des économies en comprimant les dépenses occasionnées par le port que prend le Canada aux travaux (?) de la Société des Nations. Nous en sommes. Mais on pourrait aussi faire des économies sur certaines dépenses militaires que nous faisons en pure perte, ce qui monterait au surplus que ce n'est pas l'esprit belliqueux qui inspire les adversaires canadiens de la S.D.N.

Les étrangers qui suivent d'un peu de près notre politique doivent se demander à quoi sert ce ministère pompeusement nommé de la Défense nationale, dans un pays qui ne sera peut-être jamais attaqué ou qui, s'il l'est jamais, ne peut l'être que par l'infinitement plus puissants que lui qui n'en feraient qu'une bouchée, malgré tout l'héroïsme de nos généraux de parlement, de nos colonels de salons et de nos majors de parade. Nous ne pourrions même pas «tenir» le temps que l'Angleterre prendrait à venir nous défendre. Y viendrait-elle seulement?

Excellente suggestion

A l'occasion de l'élection de M. Georges Ernest à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la *PATRIE* rappelle l'autorité de cet universitaire dans les lettres latines et les attaches qu'il compte au Canada. Elle ajoute cette excellente suggestion que nous re prenons pour notre compte:

En un temps où l'on songe, chez nous, à l'amélioration de notre enseignement secondaire, il convient de relever que M. Ernest, auteur du remarquable «Dictionnaire étymologique de la langue latine», est un des linguistes les plus distingués de France. Il serait grandement à souhaiter qu'on l'invitât un jour à venir nous faire profiter de son enseignement.

Les malins se demanderont bien si nous serions seulement en état de profiter de son enseignement.

Georges LANGLOIS

Les résistances religieuses

Elles sont graves, mais non insurmontables

L'Etat totalitaire s'organise en Allemagne avec une méthode, une ampleur progressives et même une sorte de facilité qui ne laissent pas de surprendre les observateurs sceptiques.

Il y a cependant un point sur lequel se sont concentrées des résistances assez sérieuses pour que l'on puisse parler dans certains milieux — par intermittence seulement, il est vrai — d'un très grave échec de l'expérience hitlérienne, d'une défaite du mouvement national-socialiste.

C'est en tout cas un fait certain que les luttes religieuses, ou plus exactement les conflits entre le nouvel Etat nazi et les Eglises protestantes ou catholiques signalés ici même, il y a quelques mois, ont repris ces derniers temps avec une violence, ou plutôt avec une aigreur très sensible.

On a surtout remarqué, depuis quelque temps, la vivacité des échanges de flèches, souvent empoisonnées, auxquels procédaient réciproquement les plus hautes autorités catholiques et nombre de chefs hitlériens.

Pour ne parler que de ces dernières semaines, on peut citer des paroles prononcées en chaire et des mandements écrits de Mgr Faulhaber, cardinal de Munich, de Mgr Bares, évêque de Berlin, de Mgr Groeber, évêque de Fribourg, de Mgr Berning, évêque d'Osnabrück.

Tous ces avertissements, dont le sens, au fond, est le même, mais qui, par leurs nuances et leur style vont de l'attitude la plus réservée à la polémique ouverte, ont été brusquement renforcés par une allocution orale et par un message écrit du Pape lui-même. Evidemment, le Saint-Père ne s'est pas exprimé avec une très grande clarté. Pie XI, en effet, reprenant, en l'accentuant, l'exemple de certains de ses prédécesseurs, n'aime pas laisser tomber de son siège auguste des paroles auxquelles on pourrait reprocher leur crudité.

Mais, pour le fond, il apportait un encouragement moral évident à « la jeunesse catholique » allemande. Et nombre de « Pfarrer », c'est-à-dire de braves curés allemands, ne s'y sont point trompés, malgré la sobriété de la presse qu'ils ont à leur disposition.

Mais qu'est-ce que la jeunesse catholique dans le Troisième Reich? *Hic jacet lepus...* Quelle part la presse peut-elle donner aux opinions catholiques? Les causes immédiates du débat sont précisément là et pas ailleurs.

Le conflit actuel s'est engagé à propos des intentions manifestées nettement par certains chefs responsables du mouvement hitlérien qui se proposent d'absorber les dernières organisations militantes de la jeunesse catholique dans les formations jeunes nationales-socialistes. Il doit, naturellement, en être de même pour toute association catholique d'adultes. Quant à la presse qui subsistait, bien que convenablement hitlérienne et profondément modifiée sous le haut patronage de von Papen, l'équilibre romain-germain, aussi connu que le pacifiste belliqueux du même nom, on commence à proclamer son inutilité absolue en dehors des « informations » confessionnelles au sens le plus étroit du mot. Sur ces deux points, des polémiques et parfois même des germes d'incidents violents et graves se sont manifestés.

Quelques explosifs, quelques vitres cassées, quelques prêtres condamnés pour diffamation du national-socialisme, tel est le bilan matériel de ces heurts. Il est, jusqu'à présent, assez inoffensif, on en conviendrait-il peut-être n'est pas là. Il convient de prêter une attention beaucoup plus grande au conflit de doctrine qui s'est largement esquissé. L'un des principaux griefs des hitlériens à l'égard des catholiques réside dans la publication en volume, sous le titre « *Christianisme, Judaïsme et Germanisme* », d'un recueil des sermons du cardinal Faulhaber contre certains éléments des théories en faveur en Allemagne.

Dès que le conflit s'engage sur ce terrain, il prend un ton des plus acerbés. S'il est enrobé de noblesse et tissé d'épigrammes du côté des évêques, il ne répugne pas chez certains chefs hitlériens aux formules les plus méchantes. Nous n'en donnerons qu'un exemple:

« Mais les milieux des anciens « noirs » en Bavière ne doivent pas être perdus de vue. Il est fort naturel et très compréhensible, que le clergé, qui s'occupe de politique, et qui était autrefois tout puissant, ait de la peine à se résigner à se promener dans le petit jardin du Seigneur, au lieu de se répandre dans la campagne de la politique. Il est triste de voir que les hommes d'Eglise se retranchent en toute occasion derrière les concordats et les traités et qu'ils semblent songer sérieusement à demeurer éternellement un Etat dans l'Etat. Il est littéralement irritant de constater que le cardinal Faulhaber ne s'est pas encore décidé à faire une profession de foi sincère et sans réserve en faveur du nouveau régime, et qu'il prononce au contraire des sermons sur les prétendues « valeurs morales » de l'Ancien Testament et sur les rapports entre le « Germanisme » et le « Christianisme », sermons qui sont de nature à provoquer des conflits de conscience dans beaucoup de milieux et à compromettre ainsi l'unité intérieure du peuple, à peine réalisée. Le cardinal et ses collaborateurs feraient mieux de faire des sermons sur le chapitre de l'obéissance, ordonné par Dieu à l'égard du gouvernement légitime et de s'efforcer de rendre meilleure la fameuse réputation dans laquelle est tombée l'Eglise à cause de ses représentants politiques... »

Qui parlait ainsi? Un nazi du temps de l'opposition? Non pas! M. Esser, ministre bavarois dans l'administration nationale socialiste de Munich, s'adressant, au cours d'une réunion publique à la personne du cardinal Faulhaber, archevêque de la Cité.

Le racisme, la stérilisation légale, l'extension des pouvoirs de l'Etat sur la conscience, le retour à certaines traditions du paganisme germanique, autant de raisons qui expliquent facilement cette opposition doctrinale de l'Eglise romaine et de l'hitlérienne.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas... Les critiques les plus nettes des autorités catholiques à cet égard, se sont déclenchées seulement après celles, extrêmement vives, de certains pasteurs protestants contre la direction de l'évêque protestant du Reich.

Muller, nommé comme représentant de la tendance « chrétienne-allemande », c'est-à-dire hitlérienne extrémiste. Celui-ci ne passait-il pas pour tolérer les agissements d'une petite fraction, dite « mouvement de croyance », inspiré par le savant Bergmann et soutenue par des amis personnels d'Hitler, comme le comte Reventlow, qui ne méprisait point le christianisme traditionnel leurs critiques et préconisent, à présent, une « troisième confession » intégralement adaptée, celle-là, à la nouvelle Allemagne purement germanique et nationale socialiste?

Nous avons parlé en son temps de la naissance de ce mouvement et des réactions protestantes qu'il avait provoquées à un moment où toute résistance semblait abandonnée. Nous avions noté que cette attitude avait suscité le réveil d'une hostilité latente dans certains milieux catholiques qui s'alarmèrent à leur tour « pour la sainte conception du Christ ».

Si, depuis lors, la « troisième confession » n'a pas renoncé à son rêve de religion germanique cent pour cent, la résistance des pasteurs protestants n'a pas diminué. Une « ligne de détresse » a groupé plusieurs milliers d'entre eux et l'évêque Muller ne gouverne l'église qu'avec un ministère où figurent des modérés. Il va de concession en concession, propose des amnisties pour les rebelles, admoneste les excités par trop païens ou antichrétiens. Et cependant son autorité se heurte toujours à une hostilité agissante.

C'était et c'est encore un précieux encouragement pour les autorités catholiques. Celles-ci avaient été totalement désorientées par le succès du national-socialisme. Ne le condamnaient-elles pas depuis quelque temps du haut de la chaire, sous l'impulsion d'un Bruning et même de von Papen? L'arrivée d'Hitler au pouvoir risquait, dans ces conditions, d'être un « catastrophe ». Il fallait céder du terrain... Le parti politique qui les représentait, le Centre, abdiqua sans résistance sérieuse après avoir voté pour le triomphateur. Bruning disparut... On ne parla plus de Mgr Kase... On se rua — trop heureux! — dans le Concordat.

Les objections de doctrine passaient au second plan; contraint et forcé on renonçait aux cadres politiques, mais on obtenait des promesses pour les moyens d'expression et de groupement sur le terrain confessionnel. Les jeunes, l'action catholique, la presse subsisteraient en dehors de la politique... On reconstituait ainsi, avec la garantie de ces terribles hitlériens, dans un domaine non directement politique, ce parti catholique, ce Zentrum, enfant de prédilection du Vatican.

Mais voilà que les nazis contestaient ces précieuses annexes du Concordat? M. Buttman, leur représentant, discutait avec Mgr Pacelli... M. Rosenberg écrivait dans la presse officielle que le centre voulait hypocritement se reconstituer sous prétexte de jeunesse et de presse spécifiquement catholiques... que les politiciens catholiques ne devaient pas échapper à la règle commune du nouveau Reich, c'est-à-dire à l'unification dans la communauté allemande... La lutte devait alors reprendre de plus belle, et, comme chez les pasteurs protestants, les curés lutteraient à la fois dans les questions d'organisation de leur confession et dans celles de leurs doctrines et de leur foi.

Les points de résistance sont, on le voit, d'importance.

Mais, outre la force de l'hitlérisme, il faut, avant de préjuger de l'issue de la lutte, tenir compte de la prudence d'Hitler qui ne s'est pas compromis directement dans les affaires religieuses, ni catholiques, ni protestantes. Il se contente de laisser agir certains de ses lieutenants ou amis jusqu'au moment où cela lui apparaît trop dangereux.

Il ne faut pas oublier ensuite qu'en ce qui concerne les protestants, leurs organisations multiples et souples offrent des points faibles aux attaques centralisatrices de l'évêque Muller.

Quant aux catholiques, ils ont conscience de n'être qu'un tiers du Reich et ils n'oublient point le précédent fasciste.

Claude JEANTET
(Je Suis Partout)

Le Crédit Anglo-Français (Limitée), banquiers en valeurs de tout repos (obligations d'Etat, de Provinces et d'institutions religieuses), vous conseilleront au mieux de vos intérêts. A Montréal, immeuble Alfred, place d'Armes, 141; à Québec, 36, rue Saint-Pierre; à Saint-Hyacinthe, 36, rue Saint-Hyacinthe. Tél.: 3-6425.

Une affaire d'espionnage

M. Gianvitti, commissaire spécial aux renseignements généraux, avait procédé, le 16 avril à l'arrestation aux abords du Luxembourg, d'une Allemande, Tjadina Oterentorp, née le 2 septembre 1889, à Gut Pohnenburg, dont les agissements, depuis son arrivée à Paris, il y a trois mois, avaient attiré sur elle l'attention du service des renseignements généraux. Cette arrestation avait été tenue secrète dans le but de permettre de nombreuses vérifications.

Il ressort de l'enquête que Tjadina Oterentorp avait pour mission de se procurer les plans de notre sous-marin Surocut et que l'espionne avait réussi à entrer en rapport avec des personnes qu'elle croyait qualifiées pour la renseigner.

Elle aurait, notamment, offert, dans ce but, d'importantes sommes à des ingénieurs. L'espionne a reconnu que là ne se bornait pas son activité et que les derniers perfectionnements apportés à notre aviation militaire ainsi que l'état de nos travaux de la frontière de l'Est, avaient retenu son attention. Elle a été mise à la disposition de M. Bonin, Juge d'Instruction.

(Le Temps)

Le public a l'impression que la maison J. D. Langlois ne vend que des instruments de musique. Nous tenons à lui faire savoir que depuis environ un an elle vend tout ce qui est nécessaire à l'aménagement d'une maison: tapis, meubles, etc. Cela vous valera de visiter nos établissements, car elle vend meilleur marché qu'ailleurs. 510, est. rue St-Catherine, Montréal. Tél.: HA 8111.

Sur l'enseignement et autres choses jugées secondaires

Lettre ouverte

Mon cher Parizeau,

J'aurais répondu depuis longtemps à votre enquête, d'abord parce que j'ai la manie d'écrire, et ensuite parce que je m'intéresse à toutes les tentatives de l'Ordre. Seulement, sans être barbon, et loin de là, suis-je assez jeune pour être compté parmi les jeunes, ne fût-ce que les ex-Jeunes-Canada? Puis, pour parler d'enseignement secondaire et universitaire, d'économie, de politique, cela passe ma compétence, qui se borne à la recension de quelque *Chair décevante* ou *Metropolitan Museum*.

J'eus pourtant ma petite expérience, passive bien entendu, au sujet de l'enseignement secondaire, et je verse bien humblement mes notes à votre dossier. Je regrette d'être obligé de parler à la première personne, mais c'est bien la seule façon que j'aie de ne pas mentir: les généralisations sont pour moi des mythes que je grossis à mesure que je les énonce.

Sachez que, comme tout le monde, j'ai fait des études secondaires, et que ma faible constitution physique me força d'abord d'être ce que l'on appelle un fort en thème. Je ne le fus pas longtemps. J'étais en quatrième (la méthode), que je lisais déjà, et autre chose que ce que nous fournissait la maigre, poussiéreuse et « bazarineuse » bibliothèque du collège. Je lisais, non pas des livres défendus, mais du Lemaître, les classiques (j'aurais dû attendre la seconde) et les pièces, je ne dirai pas de Racine, mais, hélas! celles du Père Longhaye, à moins que ce ne fût une adaptation, pour invertis, de *Polyeucte*. Je lisais aussi du Labiche. Mal m'en pris, car je fus congédié de la respectable institution que je fréquentais, pour avoir prêté à un condisciple la *Caquette* et le *Voyage de M. Perrichon*. Vous constatez que, dans nos institutions secondaires, le souci de la morale est poussé à un point vraiment scrupuleux.

De ces trois premières années que j'ai passées au collège, j'ai retenu beaucoup de choses. La principale, et sur ce point j'ai pu contrôler mon expérience par celle des autres, c'est que les cours y étaient donnés à la diable par de jeunes professeurs, pour qui l'enseignement n'était qu'un métier temporaire. Les fautes d'orthographe y étaient traquées, comme il fallait s'y attendre, mais nulle notion de véritable syntaxe. Des rudiments de latin, plus surtout dans la grammaire ou quelque Ragon, Cicéron ou César étant là surtout pour l'ornement du programme. Je ne dirai rien de l'instruction religieuse, puisque j'y eus quelques prix d'honneur; mais, quant aux mathématiques, je désappris ce que j'avais appris à l'école primaire. Pour l'histoire, matière qui m'a toujours tenu à cœur, nous avions chaque semaine quelques leçons où il était question de tout, hors l'histoire de l'antiquité: l'histoire des Mèdes, des Perses, des Assyriens, à la mesure d'un certain Gagnol, était inscrite à notre programme. Je me rappelle qu'un jour notre professeur, savant homme, au lieu de nous parler de quelque mythique Sémiramis ou Sardanapale, se mit à discourir sur Charles-Quint et son arbre généalogique. Comme j'avais lu, dans la *Presse* du samedi précédent, quelque chose à ce sujet, je me permis de poser une question, et même, fort de mon érudition gazzettière, je contredis mon maître: j'attrapai ma première mauvaise note.

Mais l'histoire, dans les institutions d'enseignement secondaire, mon cher Parizeau, permettez-moi d'en rire. J'entendais l'autre jour, à la radio, un historien « ministériel », dont les manuels font autorité dans certaines « rhétoriques » de notre province, faire l'éloge de « François Ier, roi de France et de NAVARRE »: cela paraît bien, c'est sonore, mais assez inexact.

J'ai fait, à différentes reprises, ma petite enquête auprès des quelques amis que j'ai et qui ont fait des études secondaires: leur ignorance de l'histoire est égale à leur ignorance des littératures française et anglaise. Ce n'est pas à moi de conclure. Mais qu'en six ans d'études on ne vous apprenne pas, et pour la vie, dans quel

siècle vivait Jeanne d'Arc, ou le rôle attribué par les bons historiens au cardinal de Richelieu ou à la reine Elizabeth, cela est vraiment déplorable.

J'ai « fait » mes lettres et ma rhétorique avec un précepteur assez indulgent pour me laisser agir à ma guise: j'en bénis le ciel. Je n'ai donc pas été dégoûté à jamais de Racine ou de Corneille par ces petites éditions affreuses d'*Athalie* ou de *Polyeucte* qu'on faisait suivre toujours d'une bonne édition des *Flavius* du père Longhaye, et je n'ai jamais parcouru que par curiosité les *Modèles français* du père Procès. J'ai pu lire, mon cher Parizeau, assez jeune, et sans que cela me parût faute mortelle, les meilleurs chapitres de Rabelais et de Montaigne. Malheureusement, je n'ai fait que six vers latins: il paraît que c'est un exercice profitable. Je suis désolé d'en avoir été privé.

Quant aux cours de philosophie, je les suivis en très mauvais élève, au « temps de la conscription » (de l'église de tant de « patriotes »), et dans un établissement d'enseignement secondaire. Les expériences de physique et de chimie étaient prétextes à jeux et plaisanteries d'un goût assez scolaire. Les mathématiques, dont je ne possédais pas les éléments, me rebutèrent. Et la scolastique, le thomisme, me parurent philosophie pédantesque: les cours étaient imprimés sur des feuilles volantes (1), et dans une forme à rébellion l'âme la plus soumise. Depuis que je prends goût à saint Thomas, je me demande pourquoi on ne mettait pas dans les mains des élèves ces éditions portatives qu'on publie actuellement de la *Somme théologique*, avec traduction en regard. Cela seul suffirait à provoquer une garde-maison intellectuelle qui est moins rare qu'on ne pense.

Car l'élève, à seize ou dix-sept ans, raisonne un peu, et même beaucoup, à part lui. J'ai lu environ ce temps le *Discours de la Méthode* et la *Recherche de la Vérité*, que j'entendais peut-être bien mal, mais qui suffisaient à me faire rejeter de dégoût nos fameuses feuilles volantes; et eussions-nous eu un texte « convenable » entre les mains, que je n'aurais peut-être pas été le cancre que je fus en philosophie.

Dependant je m'occupais, comme on dit, de littérature, et il m'arriva de demander au professeur de « littérature » de mon collège si je pouvais lire *Tartuffe* ou *Port-Royal*. Il me répondit qu'il n'en savait rien, pour cette raison « qu'il ne les avait pas lus ». Un professeur français de seconde qui n'aurait pas lu Molière et Sainte-Beuve!

Pour l'instruction religieuse et l'apologétique, puisque je vous fais des confidences, il nous arriva, mon cher Parizeau, une aventure qui nous aurait ravi la foi, si nous n'eussions eu celle du charbonnier. Apprenez que notre professeur, homme zélé, et qui voulait être « moderne », s'avisa de nous prouver le miracle de la Résurrection d'une façon rigoureusement scientifique. Il fit dessiner à la craie sur le tableau noir un panorama de Jérusalem et des environs, ce qui prouvait comme deux et deux font quatre qu'à cette époque de la Pâque Notre-Seigneur n'avait pu s'enfuir de son tombeau, et donc... Je ne continue pas, tant la scène était grotesque, à faire rire le Bremond qui collectionnait les « Cylindres pour âmes pieuses ». Mon voisin, homme spirituel déjà, s'écria, à la grande joie de la classe: « On dirait une déduction d'Arsène Lupin ou de Sherlock Holmes. » Leblanc et Conan Doyle mêlés à l'apologétique: on voit qu'il y a quelque chose de... bizarre dans le royaume de Danemark.

Je ne vous parle pas du professeur qui me recommandait Maxime du Camp et la *Charité à Paris* comme modèles de style. Croyez-moi, mon cher Parizeau, cordialement votre et votre attentif lecteur, surtout lorsque vous entreprenez vos courageuses campagnes.

Berthelot BRUNET

(1) Les temps ont un peu changé, cela va sans le dire. — N. D. L. R.

Dans les coulisses du 3e Reich

Le fils de parents chrétiens convertis au judaïsme peut-il être considéré comme un aryen?

(De notre correspondant particulier de Berlin)

Une curieuse affaire intrigue en ce moment les milieux bien informés de Berlin. On se garde soigneusement d'en informer encore l'opinion publique, avant qu'une décision définitive n'ait été prise et avant que plusieurs coryphées juridiques et politiques ne se soient prononcés.

Un employé de Banque de Neukoln, faubourg bien connu de la capitale allemande, nommé Théodore B..., réduit au chômage depuis l'avènement du Nazisme au pouvoir, s'est rendu récemment chez un avocat bien connu pour lui soumettre son cas, vraiment peu banal.

Théodore B..., juif de naissance, qui a épousé une aryenne dont il n'a pas encore d'enfant, a raconté que son père Emmanuel B... était le descendant d'une vieille famille germanique, de pure race aryenne. Cependant, un beau jour (il y a une quarantaine d'années environ) le père s'éprit d'une jeune fille juive, et pour l'épouser il n'hésita pas à se convertir au judaïsme. Après trois ans de mariage, la jeune femme mourut, et Emmanuel B. se remarria cette fois avec une authentique aryenne, de religion protestante.

Par égard pour sa première femme, sans doute, il resta fidèle à sa nouvelle religion, qui fut ainsi celle de son enfant Théodore, né de sa deuxième union.

— Mettez-vous à ma place, Maître, dit en contant ses doléances l'homme en question... je n'ai pas une goutte de sang juif dans les veines, mon père aussi bien que ma mère sont issus de très vieilles familles germaniques, et pourtant indépendamment de ma volonté je suis juif, j'ai perdu ma place, le respect de mes amis et je suis mis en marge de la Société actuelle. Je ne demande pas mieux que de reprendre la religion de mes aïeux et avoir droit au titre de bon Aryen.

L'avocat a soumis le fait à plusieurs juristes et, étant lui-même membre influent de la Section locale du Parti Nazi à ses amis politiques.

Les avis furent extrêmement partagés sur ce cas peu banal, car si les uns jugeaient que Théodore B... est, d'après les lois du racisme un pur aryen, les autres ont au contraire estimé que par le fait d'être né dans la religion juive, entouré de toutes ses cérémonies rituelles, il a définitivement perdu toutes ses qualités germaniques.

La question n'ayant pu être résolue, il est possible que l'affaire vienne devant le conseil législatif de la Cour Suprême de Leipzig, et c'est ce dernier qui tranchera cette minuscule mais casse difficile au sein du Troisième Reich raciste.

PLUS DE CENT MILLIONS D'ALLEMANDS!

L'Office des Statistiques du Reich vient de publier le nombre exact d'Allemands dans les divers pays du monde. Il constate que, à part les 71 millions 850.000 Allemands du Reich, de la Sarre, de l'Autriche et de Dantzig, dans les autres pays européens, c'est la Tchecoslovaquie qui tient la

première place avec 3 millions et demi d'Allemands, suivie par la Suisse (2 millions 750.000); la France (1 million 280.000); la Pologne (1 million 150.000); et la Russie (1 million).

La même statistique évalue le nombre des Allemands des Etats-Unis d'Amérique et du Canada à 10 millions 300.000, ceux de l'Amérique du Centre et du Sud à 1 million, de l'Australie et de la Polynésie à 150.000 de l'Afrique à 126.000, et de l'Asie à 75.000.

Tout compte fait, il y aurait actuellement 96 millions d'Allemands dans le monde, ce qui mettrait la race allemande (toujours d'après cette statistique) à la toute première place des races du monde, étant donné qu'aucun autre pays, y compris les Anglo-Saxons, les Chinois et les Hindous ne forme une seule race homogène, et n'a droit donc selon Berlin à l'appellation de nationalité intégrale.

UN JUIF QUI S'APPELLE HITLER

Et je dois mentionner enfin qu'on recommence à parler de ce cas à la fois étrange et curieux, qui est la parenté juive du Führer (comme vous vous en souvenez sans doute). Il y a quelques mois, on a découvert une famille en Pologne qui s'appelle depuis des siècles Hitler, et qui tout en portant un nom aryen, pratique la religion juive la plus orthodoxe.

A cette époque quelques voix officielles de Berlin avaient protesté contre l'interprétation tendancieuse de cette « coïncidence », et voulaient même contester l'authenticité de l'information.

Cependant, ces derniers jours ce même David Hitler a envoyé son passeport à une Légation Allemande de Pologne, et demandé un visa allemand pour pouvoir faire un voyage d'agrément dans le Troisième Reich.

Les hésitations de la Légation en question étaient facilement compréhensibles, car rien que le fait qu'un nommé David Hitler, portant une honorable barbe sur un visage purement et cent pour cent sémitique, se promène dans « Unter-Der-Linden » aurait énormément nuit au prestige du Grand Hitler, et à la théorie du Racisme.

Pour le moment on ne trouve pas de meilleure solution que de refuser le visa, sous prétexte que la venue de la personne en question était indésirable dans le 3e Reich.

Mais si un jour un impresario ingénieur a l'idée d'engager « l'autre Hitler », en vue d'une tournée de propagande contre le nazisme, et le produisait à Paris, à Vienne, à New-York et à Londres..., il pourrait compter sans exagération sur des salles comblées, et sur un succès qui égalerait peut-être celui du vrai Adolphe Hitler remporté parmi ses fidèles.

Car bien que « rien ne soit nouveau sous le soleil », on n'a encore jamais vu un Hitler haranguant les foules contre le racisme, et contre le Troisième Reich.

Max STEPHENS
(Reproduction même partielle interdite)
(Tous droits réservés par l'A.L.I.)

Notre droit constitutionnel

De toute cette masse de documents et d'arrêts de nos cours supérieures qui composent aujourd'hui la partie écrite de notre constitution, il n'est guère possible de trouver des textes propres à éclairer ceux qui veulent se renseigner sur notre droit public.

Des pratiques nouvelles se sont introduites dans les relations des provinces et du gouvernement fédéral qui détruisent la portée de certains textes constitutionnels. Il y a même, dans quelques-uns de nos lois fondamentales, des contradictions dont nous sommes embarrassés pas l'esprit anglo-saxon et qui sont pourtant des défis à la logique. Ainsi l'Etat fédéral a pouvoir de lever tous les impôts qu'il lui plaira. Le même texte, qui attribue cette juridiction à Ottawa, nous apprend que les provinces ont un droit strict de lever, dans les limites de leur territoire, la catégorie des impôts directs. Pour qui sait la difficulté d'établir la distinction entre un impôt direct et un impôt indirect, il n'y a pas lieu d'hésiter à se demander si des contestations sont possibles entre les provinces et le gouvernement central.

Une autre source de difficultés vient du pouvoir d'emprunt des provinces et du gouvernement central. En principe, d'après l'article 92 de la Constitution, les provinces ne peuvent emprunter que sur leur seul crédit. Le gouvernement Pattulo ne vient-il pas de demander à M. Bennett de garantir un emprunt de la Colombie anglaise? En cas de déconquête de cette dernière province, Ontario et Québec paieraient sans doute les pots cassés.

La structure juridique du Canada apparaît donc comme très confuse. Des états de droit antérieur se mêlent à des dispositions nouvelles nées des circonstances. Les textes déjà si obscurs de notre constitution provinciale et fédérale ne sont guère plus clairement expliqués dans les décisions des hautes cours de justice. Et depuis quelques années, l'activité de l'interprétation jurisprudentielle est très considérable. Pour avoir une notion exacte de ces problèmes de droit public, il importe à tout prix de dégager une doctrine de tout cet amas de textes législatifs et d'arrêts de jurisprudence.

Les quelques auteurs qui ont étudié le droit constitutionnel canadien limitent leurs ouvrages à des compilations de textes de sorte qu'il est très difficile, à moins d'avoir une longue pratique des rapports de jurisprudence, de trouver rapidement une réponse à une question précise. Lefroy et Kennedy ont publié le travail le plus complet en cette matière. Leur volume fournit, en particulier, des extraits de jurisprudence, en plus haut intérêt. Il faut compléter le travail de Lefroy et Kennedy par les rapports judiciaires de la Cour suprême et du Conseil privé.

On peut se demander quel sera l'avenir constitutionnel de notre pays devant l'avancée législative du gouvernement Bennett. L'Office des débouchés commerciaux com-

porte la législation qui empiète le plus sur les droits des provinces. Il peut arriver même que le droit de propriété, qui relève en principe des provinces, soit touché dans ses assises fondamentales. Le système particulier de propriété privée dans le Québec peut subir les plus graves atteintes si nous n'y mettons pas bon ordre. Il importe donc, et nous ne saurions y revenir trop souvent, de définir rapidement notre position constitutionnelle vis-à-vis du pouvoir central. La tendance actuelle à la centralisation est le résultat d'une transformation lente qui, pour être bien comprise, doit être étudiée depuis ses débuts. Il est de toute nécessité, aussi, de voir comment les nouvelles pratiques ont modifié l'esprit de notre constitution et l'ont fait dévier de son sens véritable. C'est là un problème qui relève autant de la science juridique que de la science politique.

Jean-Marie NADEAU

Le procédé Daman Asphalt permet la construction de routes modiales, à la fois durables et plastiques. Le Daman-Asphalt a fait ses preuves dans le monde entier. Son emploi est des plus économiques. (R-2)

Marché de dupes

Le Canadien-Pacifique et le chemin de fer de l'Etat cherchent à comprimer leurs frais d'opération. Les déficits s'accumulent par suite de la concurrence ruineuse que se livrent nos deux réseaux. Plusieurs ententes furent passées entre le ministre des chemins de fer, M. Manion, et l'administration du C.P.R. On a organisé des trains communs (*pool-trains*) sur quelques longs parcours, par exemple, entre Montréal et Toronto. Ce serait une louable initiative si les C.N.R., encore une fois, ne servaient les intérêts de leur concurrent au détriment des leurs. Des ententes comme celle qui existe au sujet du *pool-train* Montréal-Toronto sont des marchés de dupes, dont le contribuable canadien fait les frais.

Le rapide Montréal-Toronto quitte la gare Windsor à 2 h. 45 de l'après-midi. Aux environs de la Pointe-Claire, il est aiguillé sur la voie des C.N.R. qu'il suit jusqu'à destination. Les wagons et la locomotive appartiennent aux C.N.R.; les employés du train sont rétribués par les C.N.R. Le C.P.R. accorde l'usage de sa gare, et réclame 40 pour 100 des recettes du train commun. Le chemin de fer de l'Etat, qui solde tous les frais d'opération, n'en reçoit que 60 pour 100.

De plus, les vendeurs du C.P.R. ont ordre de remettre un billet ordinaire au voyageur qui se présente au guichet de la gare Windsor, et paie son passage sur le rapide Montréal-Toronto. Le montant de ce billet est versé entièrement au C.P.R., semble-t-il,

sous prétexte qu'il y a d'autres trains en partance de cette gare pour Toronto, et qu'on ignore si le voyageur montera sur le train commun. Cependant le billet ordinaire du Canadien-Pacifique vous permettra en somme de voyager sans encombre sur le train commun des C.N.R. Il faut insister pour obtenir le fameux « *pool ticket* »: sans cela, vous contribuerez à l'enrichissement du C.P.R. aux dépens du réseau d'Etat. Pendant ce temps, le bruit s'accroît de plus en plus que les C.N.R. sont mal organisés, et que le gouvernement devrait les céder au prix de la vieille ferraille.

MM. Manion et Beatty ignorent probablement ces faits. Nous refusons de croire qu'un ministre du cabinet fédéral, dont le chef fut naguère l'avocat du C.P.R., ait conclu un marché aussi désavantageux pour notre chemin de fer « national ».

Dollard DANSEREAU

Docteur Tancrède Asselin, chirurgien-dentiste, 5684, avenue du Parc, près rue Laurier. A son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087.

Regrettez-vous votre abonnement? Connaissez-vous un abonné de l'« Ordre » qui regrette le sien?

Le Canadien-Pacifique et le chemin de fer de l'Etat cherchent à comprimer leurs frais d'opération. Les déficits s'accumulent par suite de la concurrence ruineuse que se livrent nos deux réseaux. Plusieurs ententes furent passées entre le ministre des chemins de fer, M. Manion, et l'administration du C.P.R. On a organisé des trains communs (*pool-trains*) sur quelques longs parcours, par exemple, entre Montréal et Toronto. Ce serait une louable initiative si les C.N.R., encore une fois, ne servaient les intérêts de leur concurrent au détriment des leurs. Des ententes comme celle qui existe au sujet du *pool-train* Montréal-Toronto sont des marchés de dupes, dont le contribuable canadien fait les frais.

Le Canadien-Pacifique et le chemin de fer de l'Etat cherchent à comprimer leurs frais d'opération. Les déficits s'accumulent par suite de la concurrence ruineuse que se livrent nos deux réseaux. Plusieurs ententes furent passées entre le ministre des chemins de fer, M. Manion, et l'administration du C.P.R. On a organisé des trains communs (*pool-trains*) sur quelques longs parcours, par exemple, entre Montréal et Toronto. Ce serait une louable initiative si les C.N.R., encore une fois, ne servaient les intérêts de leur concurrent au détriment des leurs. Des ententes comme celle qui existe au sujet du *pool-train* Montréal-Toronto sont des marchés de dupes, dont le contribuable canadien fait les frais.

